

Montrouge, le 26 novembre 2019
N° 170/H030

Conseil national de l'information statistique

AVIS DU CNIS SUR LES DEMANDES D'ACCÈS À DES DONNÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE

Au cours de sa réunion du 11 octobre 2019, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné la demande suivante :

Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée

Formulée par l'Observatoire économique de la Défense (OED), ministère des Armées,
Après de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), ministère de l'Action et des Comptes publics,

Concernant les données fiscales issues des informations sur les revenus et le foyer fiscal reportées sur les déclarations fiscales des particuliers, telles que décrites dans le point 3 de la demande en annexe.

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

Le président de la commission
Lionel Fontagné



ANNEXE

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951 modifiée à des données issues des fichiers fiscaux de la DGFIP

1. Service demandeur

Ministère des Armées

Observatoire économique de la Défense – SSM Défense

2. Organisme détenteur des données demandées

Direction générale des finances publiques (DGFIP), ministère de l'Action et des Comptes publics

3. Nature des données demandées

Informations sur les revenus et le foyer fiscal reportées sur les déclarations fiscales des particuliers issues du fichier impôt sur le revenu, dénommé POTE (Cf. Annexe).

Dans le cadre de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, la transmission à l'OED, service statistique ministériel de la défense, des données déclarées, est à des fins d'exploitation statistique uniquement.

Une convention sera signée avec la DGFIP.

Un dossier d'analyse de la Conformité relative à la PrOtection des Données à caractère personnel sera établi.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

L'OED souhaite pouvoir disposer de ces données afin d'avoir une meilleure connaissance de l'ensemble des revenus fiscalisés des militaires et de leur foyer rattachement.

Ces données fiscales permettront d'étudier les revenus du foyer des militaires au-delà de la seule connaissance des rémunérations détaillées des personnels militaires présente dans le RAE (recensement annuel des agents de l'État¹). Ces données permettront notamment de connaître les revenus fiscaux des foyers de militaires et leur évolution.

5. Nature des travaux statistiques prévus

L'identification au sein du fichier POTE des foyers fiscaux comportant un ou plusieurs militaires sera effectuée indirectement à partir du Siret des établissements employeurs déclarants.

La demande porte uniquement sur les revenus fiscalisés des militaires et de leur foyer de rattachement, hors revenus sociaux qui sont accessibles par d'autres sources.

¹ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1319>

- Tabulation de données en structure, une année donnée : analyse de la distribution des revenus et de leur composition (part des traitements et salaires, des pensions et rentes viagères, des revenus des valeurs et capitaux mobiliers, des revenus fonciers, etc.) des foyers de militaires selon la situation du foyer, etc.
- Tabulation de données en évolution : analyse de l'évolution de la distribution et de la composition des revenus de foyers de militaires, présents sur deux années consécutives (élaboration d'identifiants non significatifs stables dans le temps) selon la situation du foyer, etc.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

L'OED met à la disposition du public des résultats statistiques agrégés sur l'évolution des rémunérations des personnels militaires dans la collection *Statistiques* des bulletins *EcoDef*.

L'approche par les revenus permet de capter au-delà du salaire seul, l'ensemble des revenus des personnes composant le foyer du militaire, autrement dit le revenu individuel moyen de la personne de référence, le revenu individuel moyen du conjoint et le niveau de vie annuel moyen du ménage.

L'objectif est de mettre à disposition du public des résultats statistiques agrégés sur l'évolution des rémunérations des ménages de militaires dans la collection *Statistiques* des bulletins *EcoDef*.

7. Périodicité de la transmission

Les données seront fournies dans un premier temps pour les années 2016 et 2017, puis de manière régulière chaque année.

8. Diffusion des résultats

Les résultats seront diffusés au moyen de publications accessibles en ligne (Bulletins *EcoDef Statistiques*). Dans ces publications, les résultats sont présentés uniquement sous la forme de statistiques agrégées.

Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande.

ANNEXE : DESCRIPTION DES VARIABLES

Variables au niveau individuel :
Identifiant non signifiant stable dans le temps - individu
Situation personnelle
Traitements et salaires
Pensions, rentes viagères
Revenus des valeurs et capitaux mobiliers
Plus-values et gains divers
Revenus fonciers
Revenus des professions non salariées
Charges à déduire du revenu global
Réductions et crédits d'impôts
Plafonnement global
Divers revenus et imputations
IFI
Revenu (ou déficit) brut global
Impôt dû
Variables au niveau foyer :
Identifiant non signifiant stable dans le temps - foyer
Situation du foyer
Traitements et salaires
Pensions, rentes viagères
Revenus des valeurs et capitaux mobiliers
Plus-values et gains divers
Revenus fonciers
Revenus des professions non salariées
Charges à déduire du revenu global
Réductions et crédits d'impôts
Plafonnement global
Divers revenus et imputations
IFI
Revenu (ou déficit) brut global
Impôt dû